



## Préavis départ locataire

Par **denmer**, le **20/01/2019** à **22:12**

Bonsoir,

Nous louons un appartement meublé pour notre fille à Lille pour ses études et nous voulons envoyer la lettre en recommandé avec accusé de réception pour rompre le bail et ainsi démarrer le préavis.

Le problème est que le propriétaire est actuellement à l'étranger et nous ne savons pas quand il doit revenir.

Comment doit-on procéder pour que le préavis puisse démarrer le plus tôt possible?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **20/01/2019** à **23:13**

Bonsoir,

Je pense qu'il faut faire signifier le préavis par un huissier.

Dans ce cas, le délai de préavis court à compter de l'avis de passage que l'huissier laissera dans la boîte aux lettres de votre propriétaire s'il est absent.

Par **janus2fr**, le **21/01/2019** à **06:45**

[quote]

Je pense qu'il faut faire signifier le (préavis) congé par un huissier.[/quote]

Bonjour,

Effectivement, c'est la bonne méthode.

En revanche, il faudrait tout de même trouver un moyen de prévenir ce bailleur de façon à ce qu'il puisse organiser la fin de bail (état des lieux et remise des clés).